



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kevin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 108

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : CIMETIERE – COLUMBARIUM – TARIFS -

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération du 10 décembre 2020, les tarifs du columbarium avaient été fixés comme suit :

Columbarium

-concession de 15 ans : **365 €**
-concession de 30 ans : **440 €**

Un nouveau columbarium a été acheté et va être installé dans l'ancien cimetière du centre bourg.

Le Directeur des Services Techniques a été chargé de calculer le prix de revient du columbarium pour la commune en tenant compte des différentes charges et du temps passé par les services.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de **fixer les tarifs suivants à compter du 1er juillet 2021:**

Columbarium

-concession de 15 ans : **395 €**
-concession de 30 ans : **530 €**

VU la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020,
Considérant le coût de revient du columbarium,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe** les tarifs ci-dessus pour les concessions dans le columbarium à compter du 1er juillet 2021,
- charge** M le Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

